



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Je, Louis-Alexandre Monast, *Directeur général adjoint et secrétaire, greffier-trésorier* de la Municipalité de Pontiac certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement numéro 02-23 est de 4 648;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 476;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de 0.

Je déclare que le règlement 02-23 est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter;

Directeur général adjoint et secrétaire, greffier-trésorier

21 Avril 2023

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)



Municipalité de | Municipality of

Pontiac

Certificat de publication de l'avis public

Tel que prévu au règlement 05-20 adopté le 25 août 2020 par le conseil municipal, je, Louis-Alexandre Monast, Directeur général adjoint et secrétaire-greffier-trésorier de la Municipalité de Pontiac, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 02-23 : **Règlement d'emprunt parapluie 02-23 décrétant une dépense et un emprunt de 1 000 000 \$ pour l'achat de véhicules et d'équipements pour le services des travaux publics** à l'Hôtel de ville situé au 2024, route 148 et sur le site Internet de la Municipalité le 14 avril 2023.

Directeur général adjoint et secrétaire, greffier-trésorier

21 Avril 2023